

DIRECTION DES ACHATS, LOGISTIQUE ET PATRIMOINE

MARCHÉS PUBLICS
PROCÉDURE ADAPTÉE
ARTICLES L2123-1 ET R2123-1 1° DU CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE
DECISION DE CLASSEMENT SANS SUITE

1 – Identification du pouvoir adjudicateur

Centre Communal d'Action Sociale de Marseille

Immeuble Quai Ouest
50 Rue de Ruffi CS 90349
13331 Marseille Cedex 03

Représenté par sa Vice-Présidente **Mme Audrey GARINO**

2 – Objet de la consultation

L'objet de la consultation est un marché relatif à une assistance à l'élaboration d'un dossier de réponses à un appel à projet relatif au ESMS Numérique lancé par l'Agence Régionale de Santé (ARS PACA).

Marché est conclu via une **procédure adaptée** conformément aux dispositions des articles L2123-1 et R2123-1 1° du Code de la Commande Publique (CCP).

3 – Déroulement de la consultation

■ Publicité :

- Mise en ligne de l'appel public à concurrence (AAPC) sur la plateforme AWS marchés publics et sur le site internet du CCAS de Marseille le jeudi 25 juillet 2024.
- Mise en ligne du DCE le jeudi 25 juillet 2024. Le délai de publicité est de 20 jours.

■ **Date et heure** limites de réception des candidatures et des offres : **mercredi 14 aout 2024 à 12h.**

4 - Classement de la procédure de passation sans suite

Le CCAS décide de classer **sans suite la consultation pour motif d'intérêt général**, en raison de la disparition du besoin.

En effet, cette consultation étant liée à la constitution de grappe régionale multirégionale ou nationale et la désignation d'une institution porteuse de projet, des modifications viennent profondément transformer le besoin actuel et elles rendent caduque le Cahier des Charges Administratives et Techniques Particuliers (CCATP) tel que rédigé actuellement.

5 – Signature de la décision de classement sans suite

A Marseille le 29 juillet 2024

LA VICE-PRESIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE MARSEILLE



Audrey GARINO

Adjointe au Maire de Marseille
en charge des affaires sociales,
de la solidarité, de la lutte contre la pauvreté et de l'égalité des droits